



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale

Quatorzième session
2-4 décembre 2002
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ

1. *Ouverture de la session*
2. *Élection du bureau*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Commerce international et investissements en Asie du Sud et en République islamique d'Iran: problèmes et politiques aux échelons national et sous-régional*

Le commerce international et les investissements sont les moteurs du développement économique et occupent donc une place prioritaire dans la politique de développement de la plupart des pays en développement, notamment les pays d'Asie du Sud et la République islamique d'Iran. Cependant, la promotion effective des échanges commerciaux et des investissements dans certains de ces pays se heurte à divers obstacles comme la mutation structurelle en cours, le statut de ces pays en tant que pays les moins avancés, l'isolement géographique (pays insulaires et pays sans littoral) ou les troubles civils et les autres difficultés politiques. Néanmoins, l'appartenance de certaines des économies d'Asie du Sud à l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), les abondantes réserves de ressources qu'elles possèdent et l'existence de complémentarités économiques effectives ou potentielles entre les pays présentent un ensemble de possibilités à exploiter pleinement par l'application de politiques nationales efficaces et par une véritable coopération sous-régionale. Les pays d'Asie du Sud et la République islamique d'Iran soit ont fait acte de candidature à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) soit sont déjà membres de cette organisation et cherchent à libéraliser davantage leur régime du commerce international et des investissements. Cependant, l'expérience des échanges commerciaux internationaux et des investissements dans les pays concernés montre qu'il ne suffit pas de promouvoir le commerce international et les investissements mais qu'il faut aussi faciliter ces échanges et les investissements. Un document qui analysera les grands problèmes soulevés par la promotion et la facilitation du commerce international et des investissements en Asie du Sud, y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran, sera soumis et sera commenté par trois intervenants de différentes sous-régions.

5. *Coopération intra-sous-régionale et inter-sous-régionale pour l'expansion des courants d'échanges commerciaux et d'investissements dans le contexte du développement de l'Asie du Sud et de la République islamique d'Iran*

Les politiques nationales sont assurément importantes mais le renforcement des échanges commerciaux et des investissements à l'intérieur de la région et spécialement le renforcement des flux d'échanges commerciaux et d'investissement entre les pays d'Asie du Sud et la République islamique d'Iran et les pays situés en dehors de la sous-région, sont particulièrement souhaitables, d'autant plus que les pays extérieurs à la sous-région entretiennent toujours de forts courants réciproques d'échanges commerciaux et d'investissements avec les pays d'Asie du Sud et la République islamique d'Iran. La coopération régionale et inter-sous-régionale pour accroître les courants d'échanges commerciaux et d'investissements est importante aussi bien pour l'Asie du Sud et pour la République islamique d'Iran que pour toutes les sous-régions et tous les pays de l'Asie et du Pacifique. Un document sera soumis pour analyser les flux d'échanges commerciaux et d'investissements entre un certain nombre de sous-régions, spécialement entre l'Asie du Sud, la République islamique d'Iran et les autres sous-régions d'Asie et du Pacifique, parmi lesquelles la Zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA), l'Asie de l'Est (Chine, Japon et République de Corée, notamment) et l'Asie centrale. Une attention particulière sera accordée au rôle joué par l'Accord de Bangkok, la SAARC et les autres mécanismes de coopération économique comme la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande et l'Organisation de coopération économique, aux niveaux sous-régional et mondial. Le document contiendra une analyse quantitative des schémas et des courants d'échanges commerciaux et des complémentarités commerciales entre les pays d'Asie du Sud et la République islamique d'Iran et un ensemble de pays des autres sous-régions. Il exposera également les modalités et les recommandations actuelles en matière de promotion des flux d'échanges commerciaux et d'investissement entre l'Asie du Sud-Est et la République islamique d'Iran et entre les autres sous-régions d'Asie et du Pacifique et dans l'ensemble du monde (Union européenne, États-Unis d'Amérique et parties à l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord), afin de formuler des recommandations concrètes, portant aussi bien sur les politiques officielles que sur les stratégies du secteur privé. Une attention particulière sera portée au rôle des technologies de l'information et des communications, notamment au commerce électronique et à l'Internet, au rôle des petites et moyennes entreprises (PME), à la simplification des formalités et au rôle des organisations multilatérales comme la CESAP. Le document sera commenté par trois intervenants de différentes sous-régions.

6. *Développement de l'entreprise privée pour promouvoir les exportations*

Le commerce international et les investissements sont essentiellement des activités dans lesquelles l'initiative appartient au secteur privé. Des arguments convaincants appuient donc l'idée que les pouvoirs publics devraient s'abstenir de toute intervention économique active, particulièrement dans le contexte de la mondialisation et des engagements de libéralisation pris dans le cadre de l'OMC, et assurer l'existence d'un environnement favorable à l'activité du secteur privé. Dans certaines

sous-régions, dont l'Asie du Sud, et dans certains pays de la sous-région Bassin du Mékong, les entreprises du secteur public jouent toujours un rôle important mais sont souvent inefficaces et bénéficient d'un traitement préférentiel, tandis que le secteur des PME souffre d'un accès insuffisant aux ressources financières, technologiques et humaines en dépit de sa contribution effective et potentielle au produit intérieur brut, à l'emploi et aux exportations. Il est largement admis aujourd'hui que la promotion des exportations doit être un élément essentiel de toute stratégie de développement économique. La récente crise financière asiatique n'a rien changé à cet égard. Eu égard aux possibilités et aux problèmes nouveaux qui résultent de l'accession de la Chine à l'OMC et du développement économique rapide de ce pays, un document sera soumis pour analyser en profondeur les questions soulevées par le renforcement du secteur privé, particulièrement des PME, pour promouvoir les exportations, compte tenu des événements majeurs des dernières années aux niveaux mondial et régional. Le document sera commenté par trois intervenants de différentes sous-régions.

7. *Réunion-débat sur une série de questions concernant la réalisation d'un développement économique national et sous-régional soutenu*

Dans le contexte de la mondialisation, en général, et de la promotion du commerce international et des investissements, en particulier, certains aspects méritent spécialement l'attention de tous les pays concernés. En rapport avec ce point de l'ordre du jour, quatre représentants participeront à une table ronde et feront de brefs exposés sur les sujets suivants, d'importance essentielle pour l'obtention d'un développement économique national et sous-régional soutenu: a) la signification de la mondialisation et du système commercial multilatéral pour les petits pays en développement géographiquement isolés (pays sans littoral et pays insulaires); b) la promotion des échanges commerciaux et des investissements intrarégionaux: les enseignements à tirer de l'expérience de l'AFTA; c) la réduction de la fracture digitale en Asie et dans le Pacifique: les politiques et les stratégies aux échelons national et régional.

8. *Organisation des travaux futurs compte tenu du nouvel appareil de conférence de la Commission*

La Commission a décidé, à sa cinquante-huitième session, par la résolution 58/1 en date du 22 mai 2002, de réviser son appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire, en créant trois comités thématiques et leurs sous-comités respectifs. Les trois comités thématiques se réuniront chacun un an sur deux pour une session de trois jours. Les sous-comités se réuniront un an sur deux dans l'intervalle des sessions des comités, de préférence en alternant les années, pour une session d'une durée maximum de trois jours. Comme le nouvel appareil de conférence entrera en vigueur en 2003, la première session du Comité de la gestion de la mondialisation aura lieu au premier semestre de 2003 et le Sous-Comité du commerce international et des investissements tiendra sa première session en 2004. La quatorzième session du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale sera donc la dernière de cet organe.

Le secrétariat soumettra une note devant servir de base à la discussion qui portera sur les questions d'organisation des travaux futurs dans le domaine du commerce international et des investissements, notamment la soumission du rapport sur les travaux de la quatorzième session à la Commission à sa cinquante-neuvième session en 2003. Le Groupe directeur voudra peut-être faire connaître sa position et formuler des observations afin que le Sous-Comité du commerce international et des investissements réponde le mieux possible aux attentes dans le contexte de la mondialisation et de la transformation rapide de l'environnement économique et social dans la région.

9. *Questions diverses*

10. *Adoption du rapport*

- - - - -